

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 108, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix — Tourcoing

BUREAUX: 144-17
ROUBAIX 351-17
45, rue de la Gare, 45

Tourcoing 9-65
3, rue de la Liberté

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

LA BATAILLE DU FRANC A LA CHAMBRE

Le Gouvernement a été renversé

par 353 voix contre 202

M. Flandin et M. Herriot avaient adjuré les députés d'épargner au pays les malheurs que lui causerait la dévaluation et M. Germain-Martin, au cours de la séance de l'après-midi, avait démissionné

Auparavant, M. Paul Reynaud avait réclamé la formation d'un gouvernement composé de représentants de tous les partis et M. Marcel Déat avait agité le spectre de la guerre civile consécutive à la déflation



Les membres du Ministère Flandin qui a été renversé hier à la Chambre

De gauche à droite : au premier plan : MM. GERMAIN-MARTIN, MARCEL REGNIER, Edouard HERRIOT, P.-E. FLANDIN, Louis MARIN, Pierre LAVAL et MALLARME. — Au second plan : MM. ROY, Louis ROLLIN, PÉRONOT, CASSEZ, MARCHANDEAU, QUEUILLE et MADEL. — Au troisième plan : MM. PIETRI, Général DENAIN, Général MAURIN, FERREAU-PRADIER, RIVOLLET, WILLIAM BERTRAND et JACQUIER.

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La séance décisive tenue, hier après-midi, à la Chambre des Députés, a été dominée par l'émouvante et parfois tragique intervention de M. P.-E. FLANDIN. Le débat qui se déroula devant des tribunes comblées et une audience inaccoutumée de parlementaires, fut d'abord réservé à l'audition des orateurs dans la discussion générale.

Vers 15 h. 30, la situation gouvernementale apparaissait assez compromise, notamment à la suite des allégués apportés par MM. Paul REYNAUD et Marcel DEAT.

Une suspension de séance ayant été alors ordonnée, M. GERMAIN-MARTIN, ministre des Finances, qui avait été particulièrement attaqué, téléphona au Président du Conseil qu'en raison de l'attitude de l'assemblée et des accusations portées contre lui, il lui remettait sa démission afin de permettre au Gouvernement de conserver sa liberté d'action.

Il était 19 heures. Le Président du Conseil se rendit alors au Palais-Bourbon, accompagné de ses médecins et il arriva au milieu de l'émotion générale.

M. P.-E. FLANDIN, le bras gauche en écharpe, emballé dans un pansement proéminent qui soulevait les plis d'une pélerine jetée sur ses épaules, arriva à 19 heures, il monta lentement à la tribune. A son entrée dans la salle, une ovation spontanée et prolongée lui fut faite. Tous les députés debout dans l'hémicycle tirèrent à l'appui par ce geste l'attitude à la fois simple et courtoise montrée par le Président du Conseil. On apporta alors l'accoudeur spécial sur lequel le chef du Gouvernement reposa son bras gauche qu'il ne bougea, d'ailleurs, à aucun moment pendant son étape face aux parlementaires.

En quelques paroles très applaudies, le président BOUSSION s'associa à l'hommage des députés.

Très pâle et faisant de visibles efforts pour dominer ses souffrances, M. P.-E. FLANDIN parla d'un ton sobre et ému pendant près d'une heure, adressant aux parlementaires un vibrant appel en vue d'obtenir leur concours pour défendre le franc. Il s'attacha longuement à faire l'historique des campagnes menées aussi bien à l'étranger qu'en France en vue de provoquer la dévaluation du franc. Il énuméra ensuite minutieusement les répercussions désastreuses qui frapperaient l'épargne et le Trésor français si une semblable mesure était adoptée.

L'exposé du président du Conseil fut paré de très larges applaudissements. Pourtant, certaines de ses observations soulevèrent des murmures, notamment lorsqu'il fit connaître que M. GERMAIN-MARTIN lui avait remis sa démission pour laisser le vote du projet et que si le Parlement lui conservait sa confiance, il accepterait provisoirement sa charge et celle du ministère.

La fin de l'exposé de M. P.-E. FLANDIN devint assez pénible, car le chef du Gouvernement très fatigué, faisait de

A cette séance de nuit, malgré une énergique intervention de M. HERRIOT, qui adjura ses amis de voter pour le

sent avec animation. MM. Germain-Martin, Pietri, Ferreau-Pradier, Mallarme, sont au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à obtenir du Parlement une délégation pour prendre toutes mesures propres à réaliser l'assainissement des finances publiques, la reprise de l'activité économique, la défense du crédit public et le maintien de la monnaie.

La question préalable

M. Louis AUBERT, gauche radicale, a la parole pour poser la question préalable.

M. Louis Aubert demande à ses collègues de ne pas se borner à une simple formule de procédure pour sauver le franc. Il convient d'alléger les charges en réduisant les dépenses de l'Etat, en supprimant les taxes sur le chiffre d'affaires, les impôts sur les transports. (Appl. div. banca. excl.)

« Il faut agir, dit-il, l'heure n'est plus aux discours. (Appl. ironiques excl. R.) »

M. Paul THELLIER combat la question préalable.

« Nous regrettons cependant, dit-il, que des mesures n'aient pas été prises plus tôt pour la sauvegarde des finances et contre les spéculateurs. (Appl. nomb. banca.) Il est regrettable que l'esprit public n'ait pas été plus préparé à la bagarre. Nous nous étions séparés dans l'optimisme et, tout à coup, les sorties d'or entament notre couverture métallique et, exceptionnellement, un jeudi d'Ascension, la Chambre est convoquée pour décider une procédure extraordinaire. Les spéculateurs ont été plus diligents. »

« Avant de nous prononcer sur les graves problèmes qui nous sont posés, je demande au Gouvernement de préciser les mesures qu'il a prises et qu'il prendra pour briser la spéculation. Depuis le 11 mai, quel fouet a été brandi contre les spéculateurs ? (Appl.) »

M. GERMAIN-MARTIN. — J'ai l'honneur de la Garde des Sceaux de plusieurs requêtes.

M. Paul THELLIER. — Vous auriez dû agir plus vite contre les détresseurs de l'épargne. Si vous n'avez pas d'armes pour les atteindre, le Parlement vous les aurait données, le Pays n'aurait pas plus le bénéfice sur le franc que, pendant la guerre, les bénéfices de guerre. La Justice n'a pas encore puni les responsables de l'affaire Stavisky. Avant de vous donner les pleins pouvoirs, il faut que vous disiez à cette tribune que ce ne sont pas toujours les mêmes qui supportent les charges, que les commerçants ne seront pas soumis au forfait obligatoire. (Appl. dr., bruit excl. gauche.)

« Il faut que vous disiez que les assurances sociales ne seront pas la rançon des gangsters. Il faut que vous proclamiez que vous êtes partisans de la révalorisation des produits agricoles ». (Appl.)

M. AUBERT n'insiste pas pour la question préalable.

LA SÉANCE

Les tribunes et galeries publiques sont archi-comblées depuis longtemps. M. Fernand Bouisson prend possession de son fauteuil à 15 heures, devant une Chambre encore peu nombreuse, mais qui s'empile rapidement. Les députés cau-



M. FLANDIN à la Tribune de la Chambre où il se dépença tant qu'il fut pris d'un malaise en la quittant

visibles efforts pour terminer son intervention. Il descendit très doucement de la tribune sur laquelle, à ses côtés, avait pris place son frère qui surveillait constamment la position du bras. L'homme d'Etat gagna ensuite le cabinet des ministres où il eut un léger étourdissement.

Aussitôt après le départ du chef du Gouvernement, la séance fut renvoyée à 21 heures 30.

Un demi-million d'or en lingots et en pièces a été volé dans un bureau en gare de Lille

DES INDIVIDUS SE SONT INTRODUITS DANS LE MAGASIN DE LA MAISON DERONCQ ET ONT EMPORTÉ TROIS COLIS POSTAUX CONTENANT CETTE FORTUNE. — LA BRIGADE MOBILE A COMMENCÉ L'ENQUÊTE



Le bureau de l'Entreprise DERONCQ et Cie à la Grande Vitesse de la Gare de Lille où le vol a été commis.

A l'heure où le Ministre des Finances s'élevait contre les mouvements d'or et contre la spéculation, cette affaire qu'on s'évertue, en gare de Lille, de tenir secrète, ne manque pas de piquant, outre qu'elle offre un caractère de gravité exceptionnelle en raison de la nature du vol dont il s'agit.

Notre enquête a été laborieuse. Elle se heurtait à l'enquête officielle qui semble placée sous le signe de la plus extrême discrétion. Notre opiniâtreté a effrité le mur du silence.

Voici les faits :

Trois petits colis...

Mardi, par le train express N° 351, arrivant en gare de Lille, à 10 h. 50, trois petits colis postaux qu'en langage courant, les cheminots appellent des « V. D. » — valeur déclarée — arrivèrent en grande vitesse dont la Maison de transports DERONCQ et Cie, prit aussitôt livraison.

Ces paquets étaient accompagnés — comme il est d'usage — par une feuille d'expédition qui indiquait qu'un établissement bancaire parisien adressait par G. V. à une banque lilloise, trois colis pesant au total 13 kilos et contenant des lingots et des pièces d'or, dont la valeur totale atteignait le demi-million.

Chacun des paquets — des petites boîtes carrées maintenues solidement fermées par des lames d'acier — était scellé pour une valeur de 500 francs mais garantissait sa véritable valeur, par une compagnie d'assurances. Rien que de très normal dans tout cela.

Une fortune

Un demi-million d'or en lingots cela ne tient pas beaucoup de place. Les lingots ont la forme d'un tronc de pyramide et sont dûment munis de cachets de la Banque de France.

L'Entreprise de transports Deroncq et Cie, dont le siège est rue de Cambrai à Lille est correspondante de la Cie des Chemins de fer du Nord. Elle a un bureau à Lille-Gare (grande vitesse) comme elle a un bureau à Lille-Saint-Sauveur (petite vitesse). Un magasin attenant à chacun de ses bureaux leur est concédé par la Compagnie.

Or donc, la Maison Deroncq prit livraison de ces colis comme de tous les autres qui lui étaient dévolus. Il ne s'agit pas de dire que la Compagnie voit, dans ce cas, sa responsabilité entièrement dégagee.

La livraison n'eut pas lieu le jour-même. Pourquoi ? On ne sait. Les premières expéditions d'or demeurèrent dans le bureau toute la journée de mardi et la nuit de ce jour-là. Mais la nuit, on ferme la porte vitrée à double tour et

les bagages sont confiés à la surveillance générale.

L'or disparu

C'est mercredi matin, à 11 heures, que le chef du bureau des Etablissements Deroncq et Cie à la G.V. se disposa à faire effectuer la livraison des trois colis de valeur. On chercha mais en vain. Les colis avaient disparu. Ils avaient bien été rangés soigneusement sur telle table à côté de telle ou telle expédition destinée au même quartier de la ville, mais ils n'y étaient plus. Peut-être avaient-ils été déplacés... On mobilisa tout le personnel pour de plus minutieuses recherches. Quelle émotion ! Tous les colis — ils sont innombrables — furent dérangés, remués, rangés à nouveau. A midi il fallut se résoudre à accepter la brutalité du fait accompli... du forfait accompli et le fabuleux malheur avait été volé. Nulle trace d'effraction de cambriolage, un coup de maître... de maître es-cambriolage s'entend.

A 14 h. M. ROBIN, procureur de la République à Lille, recevait la plainte et chargeait immédiatement de l'enquête

M. FRESSART, commissaire-divisionnaire chef de la 2^e Brigade Régionale de Lille. Celui-ci désigna deux inspecteurs qui commencèrent l'enquête, évidemment difficile.

Une piste

Nous croyons savoir que les inspecteurs sont sur une première piste très vraisemblable : deux voyageurs du train 351 au courant de l'envoi d'or, auraient accompagné « le trésor » ; ils auraient suivi sur les quais les diverses phases de la manutention de ces trois colis ; ils auraient donc volé les précieuses boîtes en prenant livraison d'un paquet qu'ils s'étaient fait expédier pour avoir un motif de pénétrer dans le magasin où se trouvaient les colis convoités.

On ne saurait dire que cette affaire a provoqué une grosse émotion en gare de Lille, tellement sont grandes les précautions prises — du haut en bas de l'échelle hiérarchique — pour taire ce vol audacieux dont le moins qu'on puisse encore en dire est qu'il est sensationnel.

LE REMANIEMENT DU CABINET ANGLAIS

L'attribution du portefeuille des Affaires étrangères soulève de nombreuses discussions

Londres, 30. — Dans les consultations qui se poursuivent en vue de la formation d'un nouveau ministère, la principale difficulté porte actuellement sur l'attribution du portefeuille des Affaires étrangères. Trois candidats, au moins, sont sur les rangs : M. Anthony Eden, lord Halifax, ex-vice-roi des Indes, et Sir Samuel Hoare, ministre de l'Inde.

Malgré la grande popularité de M. Anthony Eden, l'impression générale dans les couloirs de la Chambre est que Sir Samuel Hoare a des chances de l'emporter. Le lord du Sceau privé a contre lui sa jeunesse et tous les éléments dans la Chambre et le Cabinet, redoutent de le voir s'aventurer dans une politique de collaborations trop précises sur le continent.

La question reste cependant ouverte et il est probable que rien ne sera réglé avant le milieu de la semaine.

LES SAUVETEURS A L'HONNEUR

La Société Centrale de Sauvetage a procédé hier à la remise de ses récompenses

Un service religieux a été célébré, hier, à 10 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire des canotiers de



Le patron LEVASSEUR du canot de CALAIS

salvage victimes de leur dévouement. Cette cérémonie avait été organisée par la Société centrale de sauvetage, qui a ensuite tenu son assemblée générale dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence du vice-amiral Lacaze, ancien ministre de la Marine, membre de l'Institut.

Le président de la République, les ministres de la Marine, de la Marine marchande, des Travaux publics, de la Guerre, de l'Air, des Finances, du Commerce ; le cardinal Verdier, archevêque de Paris ; le recteur de l'Académie de Paris, étaient représentés. Sur l'estrade, de nombreux amiraux, les représentants des grands corps de l'Etat et les principales compagnies de navigation. La Société centrale avait, comme les années précédentes, fait venir à Paris les sauveteurs de la mer qui ont accompli les actes de courage et de dévouement les plus méritoires pendant l'année écoulée.

L'amiral président exalta l'héroïsme de ces sauveteurs qui va souvent jusqu'au sacrifice, comme ce fut le cas pour les canotiers de Casablanca, dont la moitié a péri pour tenter de sauver dans les brisants les plus dangereux, des marins d'une balancelle espagnole chavirée.

L'amiral Lacaze rappelle le rôle de la société, la nécessité de l'aider à améliorer son matériel, sans lequel l'héroïsme des sauveteurs ne peut rien.

L'amiral président remet ensuite la croix de la Légion d'honneur au patron Courtes, de la station de Guillebec, le patron Levasseur, de la station de Calais, a été comblé, par la malade, de venir recevoir, à Paris, la croix (qui avait aussi vaillamment méritée).

LE PREMIER VOYAGE DE « NORMANDIE »

APRÈS ESCALE A SOUTHAMPTON LE BEAU NAVIRE A « ATTAQUÉ » L'ATLANTIQUE



L'Amiral LE BIGOT donnant des explications à Mme LEBRUN à bord de « Normandie »

« Normandie », 30. — Depuis que, salué par les strépes de « Paris », d'« Ile-de-France », de « Manhattan », escorté par l'innombrable flottille des bateaux de toutes sortes et accompagné par les clamours de la population havraise massée sur les quais, « Normandie » a quitté le port, les passagers ont eu le seul souci d'organiser leur vie pour quatre jours à bord de la ville flottante.

Aucune cérémonie, aucune fête n'a eu lieu ce premier soir, chacun étant trop occupé à visiter en tous sens l'immense paquebot dans lequel on se perd.

Dans les salons, les fumoirs, les bars, la décoration, seule, évoque la mer. En effet, sur la mer tranquille, le bateau ne remue aucunement et d'aucuns pourraient retrouver l'Amérique sans avoir

aperçu la mer ou seulement soupçonné sa présence immédiate.

A 23 h. 30, « Normandie » a fait escale au large de Southampton, où des vedettes sont venues chercher de nombreux passagers qui limitent à leur voyage. De nombreux petits bateaux anglais étaient postés sur le passage de « Normandie », qu'ils ont longuement acclamé, tandis que le géant défilait entre eux, tous feux allumés, comme passant une revue.

Après cette ultime « bouffée » européenne, « Normandie » a attaqué l'Atlantique.

A bord, plusieurs équipes d'ouvriers ont achevé, durant toute la nuit, la mise au point des dernières installations.